



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 22 mars 2018
3003 Berne-Wabern, le 20 mars 2018

Le mois de février 2018 en un coup d'œil

	Février 2018	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018
Etrangers (population résidente permanente)	2'061'128	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'416	10'276	9'127
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'089	15'837	16'675
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'347	2'634	3'254
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	305	792	706
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	559	1'379	1'264
Dérogations aux conditions générales d'admission	280	550	577
Regroupement familial (population résidente permanente)	2'991	6'912	6'853
Naturalisation	2'874	6'000	4'179

Table des matières

1. Population étrangère au 28.02.2018	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 28.02.2018

Population étrangère résidente permanente			
	Février 2017	Février 2018	Différence en %
Total	2'036'396	2'061'128	1.2
UE-28/AELE	1'394'708	1'410'730	1.1
UE-17	1'258'166	1'265'568	0.6
UE-8	81'431	87'837	7.9
UE-2	22'099	24'690	11.7
Croatie	29'019	28'583	-1.5
Ressortissants d'Etats tiers	641'688	650'398	1.4

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'061'128	100	24'732	1.2
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'808	1.2	-996	-4.0
Autorisations de séjour	697'404	33.8	944	0.1
Autorisations d'établissement	1'339'916	65.0	24'784	1.9

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Février 2017	Février 2018	Différence en %
Total	52'653	54'635	3.8
UE-28/AELE	42'891	44'331	3.4
UE-17	32'768	32'528	-0.7
UE-8	7'718	7'919	2.6
UE-2	2'066	3'209	55.3
Croatie	239	557	133.1
Ressortissants d'Etats tiers	9'762	10'304	5.6

Source : SYMIC

- En février 2018, la [population étrangère résidente permanente](#) était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En février 2018, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 81.1% de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#). Les 18.9% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total	10'697	10'296	-3.7	22'458	22'616	0.7
UE-28/AELE	7'163	7'091	-1.0	15'373	15'867	3.2
UE-17	5'952	5'850	-1.7	12'648	13'088	3.5
UE-8	797	961	20.6	1'820	2'125	16.8
UE-2	374	189	-49.5	779	421	-46.0
Croatie	25	64	156.0	74	156	110.8
Ressortissants Etats tiers	3'534	3'205	-9.3	7'085	6'749	-4.7
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total	8'297	7'427	-10.5	17'166	18'341	6.8
UE-28/AELE	6'334	5'328	-15.9	13'704	14'938	9.0
UE-17	5'055	3'861	-23.6	11'015	11'434	3.8
UE-8	969	1'018	5.1	2'097	2'506	19.5
UE-2	227	350	54.2	462	784	69.7
Croatie	60	72	20.0	87	170	95.4
Ressortissants Etats tiers	1'963	2'099	6.9	3'462	3'403	-1.7

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total	7'913	7'823	-1.1	16'771	16'913	0.8
UE-28/AELE	5'463	5'453	-0.2	11'867	12'017	1.3
Ressortissants Etats tiers	2'450	2'370	-3.3	4'904	4'896	-0.2

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier - février 2018: 1'847 (population étrangère résidente permanente) ; 798 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total	5'439	5'627	3.5	11'273	12'760	13.2
UE-28/AELE	4'033	4'245	5.3	8'590	9'711	13.1
UE-17	3'486	3'657	4.9	7'501	8'448	12.6
UE-8	420	449	6.9	816	942	15.4
UE-2	89	99	11.2	180	232	28.9
Croatie	21	31	47.6	43	63	46.5
Ressortissants Etats tiers	1'406	1'382	-1.7	2'683	3'049	13.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total	3'995	4'028	0.8	9'184	9'816	6.9
UE-28/AELE	3'065	3'106	1.3	7'305	7'798	6.7
UE-17	2'323	2'198	-5.4	5'164	5'192	0.5
UE-8	562	658	17.1	1'660	1'871	12.7
UE-2	169	209	23.7	452	626	38.5
Croatie	6	34	466.7	16	88	450.0
Ressortissants Etats tiers	930	922	-0.9	1'879	2'018	7.4

Source : SYMIC

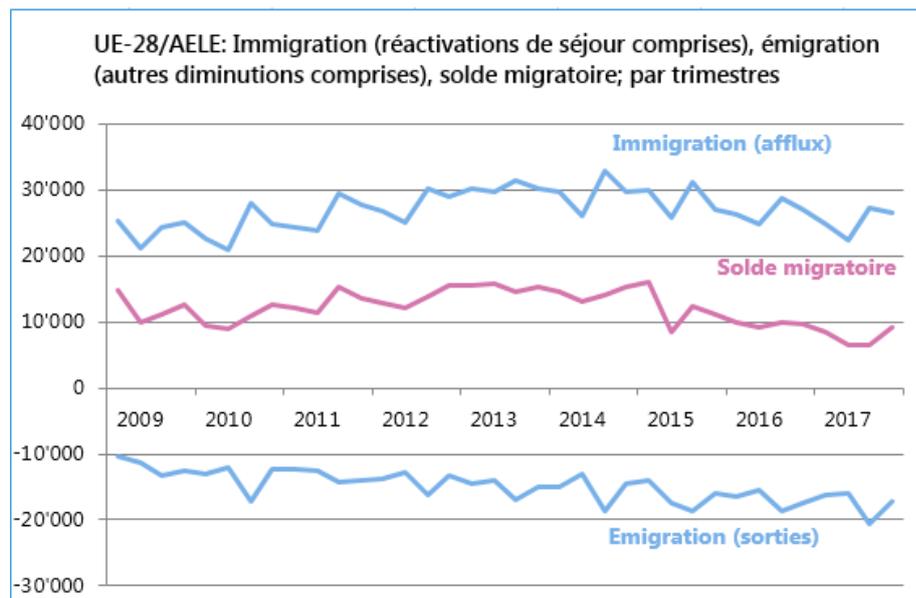
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier et février 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (-11.2%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier et février 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+0.7%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier et février 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+13.2%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier - février 2018 : 2'576 (population étrangère résidente permanente) ; 9'224 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total	4'849	4'416	-8.9	10'276	9'127	-11.2
UE-28/AELE	2'871	2'659	-7.4	6'215	5'658	-9.0
UE-17	2'282	2'058	-9.8	4'721	4'270	-9.6
UE-8	329	481	46.2	911	1'108	21.6
UE-2	263	71	-73.0	559	141	-74.8
Croatie	-1	31	3200.0	27	89	229.6
Ressortissants Etats tiers	1'978	1'757	-11.2	4'061	3'469	-14.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total	1'831	1'168	-36.2	-600	99	116.5
UE-28/AELE	1'432	471	-67.1	-447	133	129.8
UE-17	1'480	498	-66.4	504	785	55.8
UE-8	-25	-74	-196.0	-678	-466	31.3
UE-2	-74	-3	95.9	-286	-208	27.3
Croatie	35	31	-11.4	-11	7	163.6
Ressortissants Etats tiers	399	697	74.7	-153	-34	77.8

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Mars	3'538	3'983	+12.6	2'983	3'970	+33.1	6'423	6'948	+8.2
Avril	4'429	3'721	-16.0	5'043	4'110	-18.5	7'960	6'640	-16.6
Mai	4'027	3'958	-1.7	4'497	4'830	+7.4	7'378	7'615	+3.2
Juin	4'162	3'681	-11.6	5'172	4'968	-3.9	8'893	8'310	-6.6
Juillet	3'872	3'997	+3.2	3'685	3'916	+6.3	7'527	7'900	+4.9
Août	4'171	4'186	+0.4	3'296	3'101	-5.9	6'845	6'744	-1.5
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Novembre	4'198	4'308	+2.6	3'387	3'198	-3.0	6'792	6'730	-0.9
Décembre	3'140	3'097	-1.4	5'245	4'774	-8.9	8'368	7'827	-6.5
Janvier	4'277	4'487	+4.9	4'176	4'811	+15.2	8'785	10'586	+20.5
Février	3'617	3'949	+9.2	5'274	2'734	-48.2	7'052	6'089	-13.7
Total	48'488	48'146	-0.7	49'045	46'379	-5.4	90'399	89'118	-1.4

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Mars	605	650	+7.4	1'313	1'659	+26.4	1'699	1'877	+10.5
Avril	740	616	-16.8	1'747	1'455	-16.7	2'069	1'749	-15.5
Mai	711	689	-3.1	1'855	1'966	+6.0	2'166	2'281	+5.3
Juin	764	727	-4.8	1'933	2'142	+10.8	2'384	2'544	+6.7
Juillet	639	748	+17.1	1'431	1'625	+13.6	1'863	2'065	+10.8
Août	693	686	-1.0	1'200	251	-79.1	1'632	1'698	+4.0
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Novembre	765	798	+4.3	1'184	1'211	+2.3	1'523	1'577	+3.5
Décembre	534	564	+5.6	1'728	1'433	-17.1	1'970	1'704	-13.5
Janvier	652	778	+19.3	1'242	1'359	+9.4	1'430	1'907	+33.4
Février	515	674	+30.9	904	1'006	+11.3	1'204	1'347	+11.9
Total	8'191	8'485	+3.6	16'939	16'455	-2.9	21'233	22'103	+4.1

Source : SYMIC

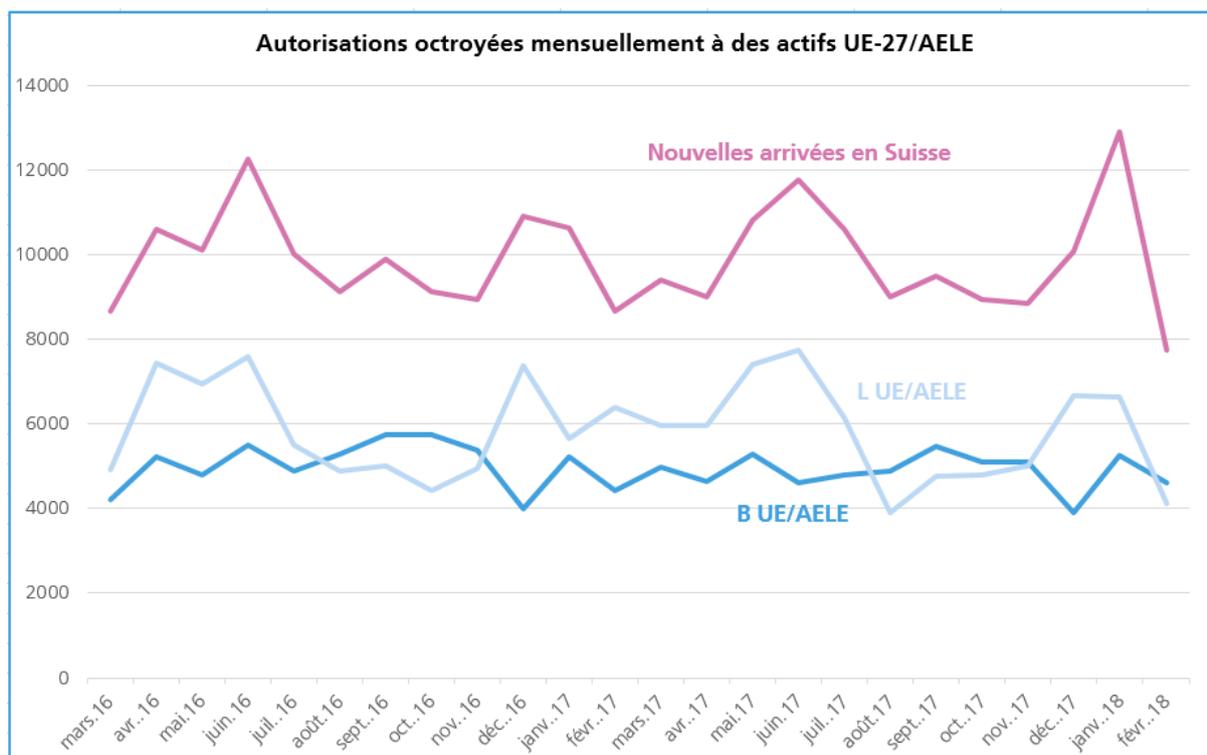
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Mars	78	352	+351.3	616	340	-44.8	550	573	+4.2
Avril	63	305	+384.1	628	392	-37.6	569	605	6.3
Mai	65	638	+881.5	603	594	-1.5	548	916	+67.2
Juin	581	*191	-67.1	492	622	+26.4	978	919	-6.0
Juillet	372	58	-84.4	385	597	+55.1	632	640	+1.3
Août	406	0	-100.0	384	560	+45.8	659	564	-14.4
Septembre	406	249	-38.7	379	537	+41.7	675	721	+6.8
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Novembre	425	0	-100.0	382	594	+155.5	621	541	-12.9
Décembre	321	249	-22.4	391	447	+14.3	555	544	-2.0
Janvier	301	0	-100.0	249	467	+87.6	399	401	+0.5
Février	289	0	-100.0	211	380	+80.1	393	305	-22.4
Total	3'755	2'042	-45.6	5'074	6'247	+23.1	7'239	7'372	+1.8

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Autorisations de séjour B Contingent total= 78 (par trimestre : 19)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 748 (par trimestre : 187)

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent
Janvier	19	0	66	121
Février	0	0	49	72
Mars				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2016	2017	2018	2017	2018
Janvier	4'262	4'538	4'672	312'104	--
Février	3'984	3'781	4'082	312'104	--
Mars	4'892	3'994		312'104	
Avril	4'980	5'121		316'236	
Mai	4'122	5'087		316'236	
Juin	4'641	4'241		316'236	
Juli	3'963	4'314		317'051	
Août	4'748	4'318		317'051	
Septembre	5'067	5'819		317'051	
Octobre	5'414	5'261		318'002	
Novembre	6'008	4'944		318'002	
Décembre	4'589	3'915		318'002	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Février 2017	Février 2018	Différence	
			absolue	en %
Total général	625 819	655 839	30 020	4.8
Travailleurs	380 350	423 322	42 972	11.3
Indépendants	87 111	79 913	- 7 198	- 8.3
Travailleurs détachés	158 358	152 604	- 5 754	- 3.6

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	49 138	50 853	1 715	3.5
Travailleurs	22 613	24 803	2 190	9.7
Indépendants	8 138	7 714	- 424	- 5.2
Travailleurs détachés	18 387	18 336	- 51	- 0.3

Annonces par secteurs économiques

Total général	49 138	50 853	1 715	3.5
Agriculture	766	914	148	19.3
Industrie et artisanat	19 696	19 473	- 223	- 1.1
Services	28 676	30 466	1 790	6.2

Source : SYMIC

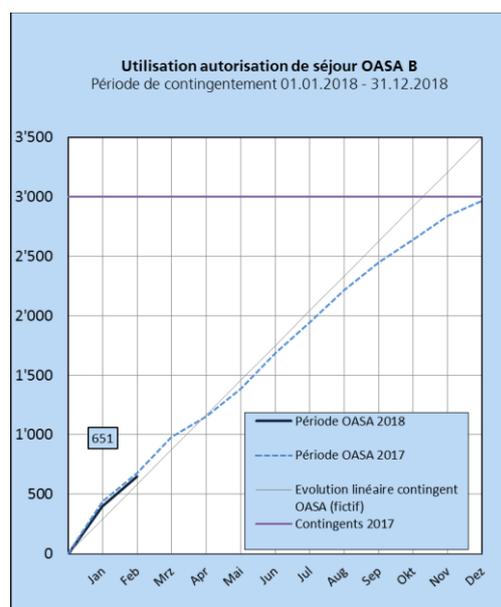
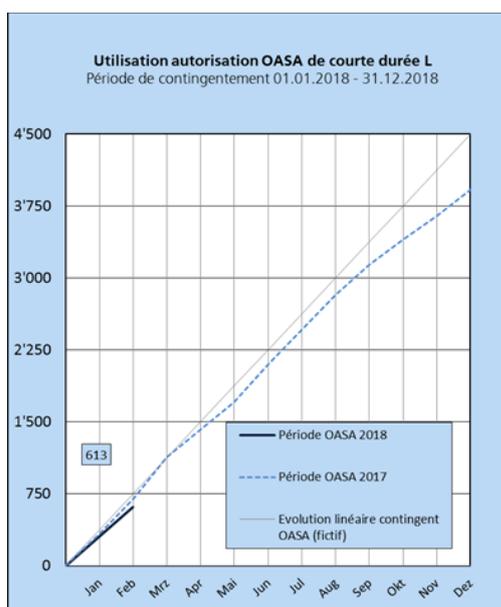
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué de mars 2017 à fin février 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -1.4% (-1'281 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +4.1% pendant cette même période (+870 personnes). De mars 2017 à fin février 2018, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+1.8%, +133 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +8.0% en février 2018 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En février 2018, 26'050 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a légèrement diminué (-475 annonces ou -1.8%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en février 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+9.7%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées
Janvier	337	305	443	400
Février	697	*613	682	*651
Mars	1'130		978	
Avril	1'418		1'155	
Mai	1'708		1'385	
Juin	2'098		1'689	
Juillet	2'460		1'945	
Août	2'823		2'215	
Septembre	3'139		2'451	
Octobre	3'401		2'636	
Novembre	3'648		2'840	
Décembre	3'922		2'968	

Source : SYMIC

* Fin février 2018, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 1'844 permis B et 3'040 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 1'059 permis B et 1'432 permis L.

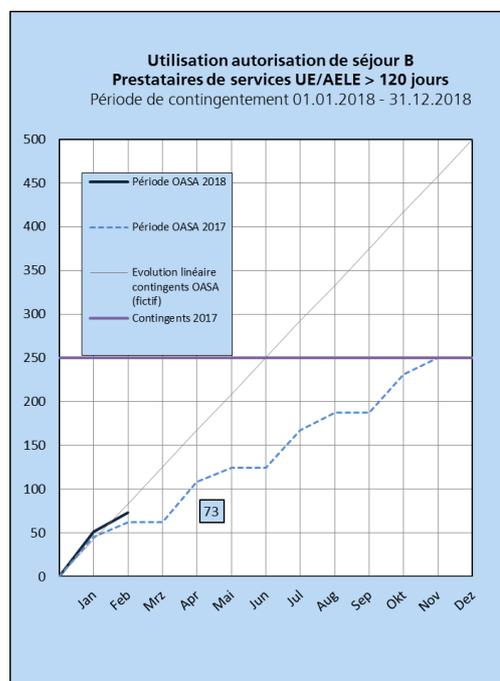
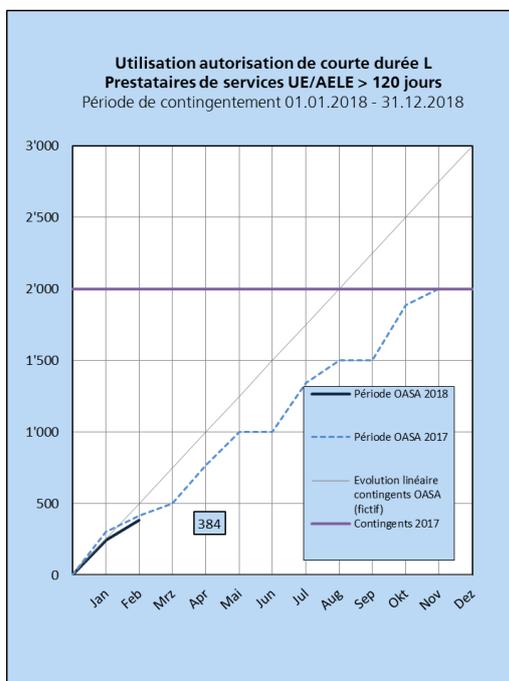


- 4'500 autorisations de séjour de courte durée L et 3'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin février 2018, à 14% des autorisations de séjour de courte durée L et 19% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées
Janvier	303	245	45	51
Février	417	384	62	73
Mars	500		62	
Avril	769		108	
Mai	1'000		124	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'342		167	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'886		231	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin février 2018, à 13% des autorisations de séjour de courte durée L et à 15% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'673	4'704	0.7	9'951	10'521	5.7
Agriculture	168	124	-26.2	330	325	-1.5
Industrie et artisanat	916	938	2.4	1'928	2'039	5.8
Services	3'589	3'642	1.5	7'693	8'157	6.0
UE-17	3'805	3'861	1.5	8'064	8'635	7.1
Agriculture	77	51	-33.8	136	126	-7.4
Industrie et artisanat	738	742	0.5	1'556	1'666	7.1
Services	2'990	3'068	2.6	6'372	6'843	7.4
UE-8	579	722	24.7	1'297	1'580	21.8
Agriculture	65	59	-9.2	149	154	3.4
Industrie et artisanat	121	170	40.5	256	325	27.0
Services	393	493	25.4	892	1'101	23.4
UE-2	282	86	-69.5	560	209	-62.7
Agriculture	26	12	-53.8	45	43	-4.4
Industrie et artisanat	57	20	-64.9	111	32	-71.2
Services	199	54	-72.9	404	134	-66.8
Croatie	3	21	600.0	11	61	454.5
Agriculture	0	2	-	0	2	-
Industrie et artisanat	0	4	-	4	11	175.0
Services	3	15	400.0	7	48	585.7

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a augmenté pendant les mois de janvier et février 2018 dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Elle a diminué dans le secteur « agriculture ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a augmenté dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'381	4'427	-17.7	12'177	13'447	10.4
Agriculture	440	477	8.4	648	705	8.8
Industrie et artisanat	685	712	3.9	1'559	1'640	5.2
Services	4'256	3'238	-23.9	9'970	11'102	11.4
UE-17	4'271	3'140	-26.5	9'776	10'269	5.0
Agriculture	123	126	2.4	155	181	16.8
Industrie et artisanat	589	586	-0.5	1'372	1'401	2.1
Services	3'559	2'428	-31.8	8'249	8'687	5.3
UE-8	864	929	7.5	1'918	2'336	21.8
Agriculture	273	279	2.2	405	409	1.0
Industrie et artisanat	59	74	25.4	130	135	3.8
Services	532	576	8.3	1'383	1'792	29.6
UE-2	201	299	48.8	403	693	72.0
Agriculture	43	71	65.1	87	114	31.0
Industrie et artisanat	31	43	38.7	45	81	80.0
Services	127	185	45.7	271	498	83.8
Croatie	42	52	23.8	65	135	107.7
Agriculture	1	1	0.0	1	1	0.0
Industrie et artisanat	6	8	33.3	10	22	120.0
Services	35	43	22.9	54	112	107.4

Source : SYMIC

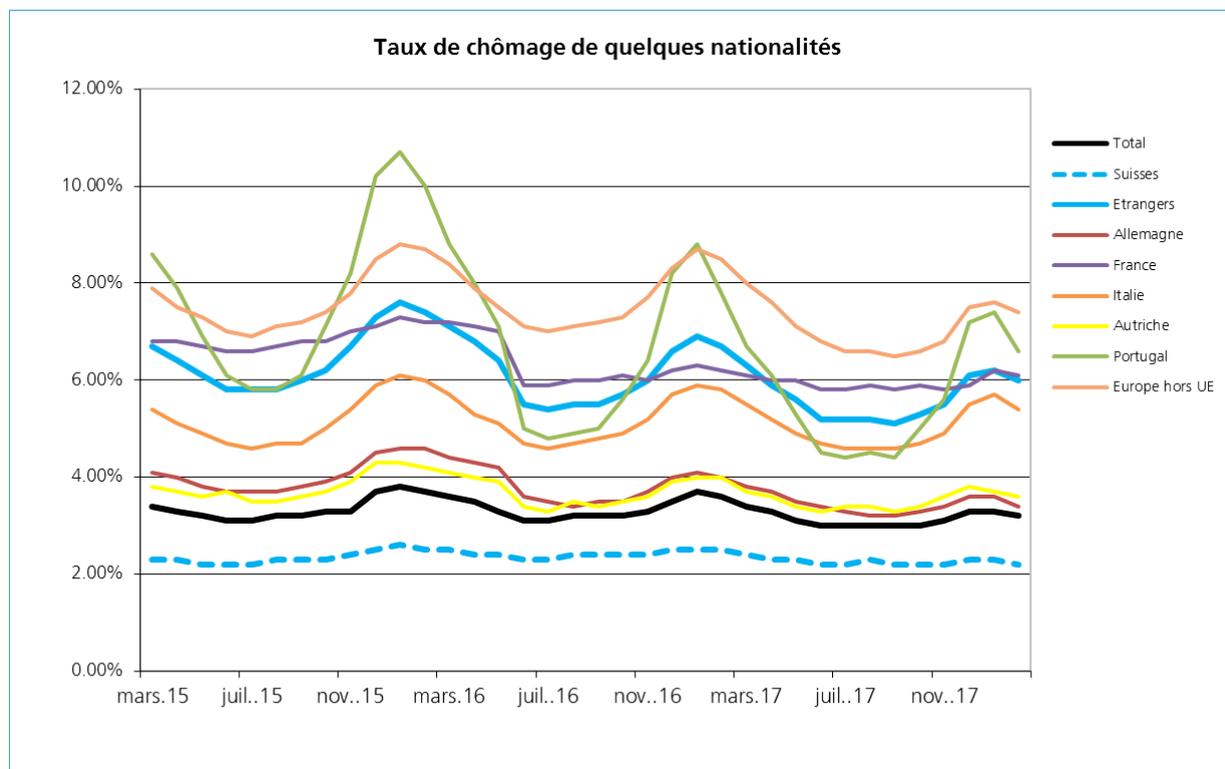
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, en février 2018

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'115
Restauration et hébergement	1'556
Agriculture	505
Santé et service vétérinaire	459
Construction proprement dite	391

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Février 2017	Février 2018
Total	3.6%	3.2%
Etrangers	6.7%	6.0%
Suisses	2.5%	2.2%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	5	4	-20.0	12	10	-16.7
Par suite de violence conjugale	0	0		1	2	100.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	5	4		11	8	-27.3
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	260	276	6.2	538	567	5.4
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	26	62		56	114	103.6
Parent étranger d'un enfant suisse	10	13		17	29	70.6
Intérêts publics majeurs	2	2		9	8	-11.1
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	163	160		328	317	-3.4
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	15	0		21	4	-81.0
Autres exceptions ⁸	44	39		107	95	-11.2
Total	265	280	5.7	550	577	4.9

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - février 2018
Afghanistan	77
Somalie	35
Kosovo	34
Brésil	33
Chine	33
Sri Lanka	28
Erythrée	18
Iran	16
Irak	15
Serbie	15
Autres	131
Total	435

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'242	2'991	-7.7	6'912	6'853	-0.9
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	676	637	-5.8	1'391	1'437	3.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'566	2'354	-8.3	5'521	5'416	-1.9

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'242	2'991	-7.7	6'912	6'853	-0.9
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'630	1'542	-5.4	3'542	3'488	-1.5
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'612	1'449	-10.1	3'370	3'365	-0.1

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - février 2018
Italie	684
Allemagne	565
France	441
Kosovo	410
Portugal	406
Macédoine	295
Royaume-Uni	223
Espagne	215
Brésil	214
Serbie	202
Autres	3'198
Total	6'853

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Naturalisations	3'839	2'874	-25.1	6'000	4'179	-30.4
ordinaires	2'631	2'174	-17.4	4'223	2'989	-29.2
facilitées et réintégrations	1'208	700	-42.1	1'777	1'190	-33.0

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Février 2017	Février 2018	Différence en %
Italie	496	401	-19.2
Allemagne	442	365	-17.4
France	303	253	-16.5
Portugal	443	233	-47.4
Kosovo	271	206	-24.0
Macédoine	73	111	52.1
Espagne	148	90	-39.2
Serbie	99	80	-19.2
Turquie	121	75	-38.0
Brésil	66	55	-16.7

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2017	Février 2018	Différence en %	Janvier - février 2017	Janvier - février 2018	Différence en %
Total	6'215	6'499	4.6	12'767	14'030	9.9
octroyées de manière anticipée ¹⁰	295	267	-9.5	545	507	-7.0

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - février 2018
Inde	44
Roumanie	37
Hongrie	36
Russie	33
Serbie	30

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 14'030 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier et février 2018, dont 507 (3.6%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).